

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 6 FEVRIER 1978
/) DECRET N° 78/067 / MTJ.SGFPT.DFP. 4/1/75
portant intégration et nomination de Monsieur
NGAMBA Pascal dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques
(Cadastre)

-----oo0oo-----
LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAI-
RE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOU-
VERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ISAS :

- (/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.
1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le décret n° 63-81/FP.BE du 25 Mars 1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-
cles 7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24 Février 1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les
dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS;
(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mil-
itaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,
(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exer-
cice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
(/u la lettre n° 2295/MEN.DO-G11 du 27.8.1977 du Directeur
de l'Orientation;
(/u la lettre n° 00325/MWHE-CAB du 8.9.1977 du Ministre
de l'Urbanisme, de l'Habitat, Chargé de l'Environnement;
(/u la lettre n° 864/MJT.CAB du 12.9.1977 du Directeur de
Cabinet du Ministre de la Justice et du Travail;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord signé le 5.8.1970 susvisés, Monsieur NGAMBA Pascal, né le 29.12.1949 à Madingou, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Géodésien obtenu à l'Institut des Ingénieurs de Géodesie, de Photo Aérienne et de Cartographie de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Cadastré) et nommé au grade d'Ingénieur Géomètre Principal Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 6 FEVRIER 1978

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Construction de l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement

Commandant Pascal D. I. M. A.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- SGFPT.BST 1
- B.B. 3
- D.C.F. 1
- MUHE 1
- SGUH 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCH/BC 2
- MTPT 1
- RNPT 2
- D/ction Cadastre 2